



## VILLE de CHÂTEAU-RICHER

8006, avenue Royale  
Château-Richer (Québec) G0A 1N0  
Tél. : 418 824-4294  
Télec. : 418 824-3277  
[greffe@chateauricher.qc.ca](mailto:greffe@chateauricher.qc.ca)  
[www.chateauricher.qc.ca](http://www.chateauricher.qc.ca)

Séance ordinaire du 10 janvier 2022 à 19 h 30

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
  - 3.1. Adoption de l'ordre du jour du 10 janvier 2022
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1. Séance ordinaire du 6 décembre 2021
5. Trésorerie (Comptes généraux et finances)
  - 5.1. Comptes généraux au 31 décembre 2021 et dépôt du rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021
6. Suivi des dossiers et points d'information
7. Adoption de règlement
  - 7.1. Adoption du règlement 594-22 modifiant les annexes « M » et « Q » du règlement 571-19, concernant la circulation, le stationnement et les autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité, afin de limiter à 30 km/h la vitesse de circulation sur la rue du Petit-Pré, au sud du boulevard Sainte-Anne
8. Service de l'urbanisme (CCU, dérogations, permis)
  - 8.1. Dépôt du rapport du CCU
  - 8.2. Demande d'autorisation pour du lotissement en zone agricole – lots 4 583 418 et 4 583 420
9. Ressources humaines
  - 9.1. Démission de monsieur Nicolas Bacon à titre de bénévole sur le comité des loisirs
10. Divers
  - 10.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus de la Ville de Château-Richer
  - 10.2. Nomination de conseillères et de conseillers sur divers comités
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance
  - 13.1. Levée de la séance du 10 janvier 2022

**Attention! Les séances du conseil  
municipales seront tenues en  
visioconférence jusqu'à nouvel ordre**

**Pour toutes questions relatives à la  
présente séance, veuillez les adresser  
au plus tard, lundi le 10 janvier 2022 à midi  
à l'adresse : [greffe@chateauricher.qc.ca](mailto:greffe@chateauricher.qc.ca)**

**Le maire répondra  
à vos questions au point 12**